

Joliette, le 14 juin 2011

Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie  
**RÉPONSES AUX QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES DU 13 JUIN 2011 (N<sup>os</sup> 1 ET 2)**

---

Madame,

La présente fait suite à votre appel et à votre courriel du 13 juin 2011, relativement aux questions complémentaires (nos 1 et 2) de la commission d'enquête sur le projet de construction de la ligne Mauricie-Lanaudière par Hydro-Québec.

Dans le cadre dudit projet, une somme d'environ 255 000 \$ serait allouée par Hydro-Québec via son programme de mise en valeur intégrée (PMVI), à la MRC de Joliette, à la Ville de Joliette et à la municipalité de Saint-Thomas. Or, vous nous demandez :

- 1- Quelle sera la quote-part de la Ville de Joliette et celle de la municipalité de Saint-Thomas ?
- 2- À quelles fins la MRC de Joliette utilisera-t-elle sa quote-part ?

**RÉPONSE :** *Dans les faits, jusqu'à maintenant, ces sujets n'ont pas encore fait l'objet de discussion au Conseil des maires de la MRC. Aucune entente ni conclusion n'a encore été convenue sur la répartition des quotes-parts, ni sur les fins auxquelles ces argents seront destinés. Toutefois, ces questions sont à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil prévue pour le 21 juin 2011.*

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Luc Bossé, urbaniste  
Aménagiste, MRC de Joliette